

République Française
Département LOIRET
Commune de Vienne en Val

2023/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 27 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SEMONSUT Pascal, Maire

Présents : Mmes : BAUP Pascale, BENARD Isabelle, CARRE Fabienne, CHATELIN Karine, GAILLARD Jessica, GUERIN Pascaline, POIVRE Corinne, ROGER Claudette, SOBRAL Vanessa, MM : ARRIVault Gérard, GAILLOT Vincent, GUDIN David, LELAY Dominique, LOMBARD Pascal, MAUPAS JEAN-LOUIS, PELLETIER Jean-Marie, SIMON Christophe, SEMONSUT Pascal

Absent : M. COLMET DAAGE Sylvain

A été nommé secrétaire : M. MAUPAS Jean-Louis

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 02/02/2023
Et
Publication ou notification du :

2023/003 – TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Dans la mesure où l'année 2023 est une année de réflexion sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement, la commission eau et assainissement propose de maintenir les tarifs 2022 pour l'année 2023.

EAU

Tarif eau	m3	1,00 €
Location annuelle compteur Ø 15mm	Forfait	40,00 €
Location annuelle compteur Ø 20mm	Forfait	40,00 €
Location annuelle compteur Ø 30 mm	Forfait	43,00 €
Location annuelle compteur Ø 40 mm	Forfait	48,00 €
Remplacement compteur Ø 15mm	Forfait	72,00 €
Remplacement compteur Ø 20mm	Forfait	78,00 €
Remplacement compteur Ø 30 mm	Forfait	172,00 €
Remplacement compteur Ø 40 mm	Forfait	250,00 €
Montant forfaitaire pour étalonnage d'un compteur	Forfait	70,00 €
Montant forfaitaire pour réouverture d'un branchement	Forfait	15,00 €
Prestation d'un agent	Forfait	15,00 €

ASSAINISSEMENT

Contrôle de conformité en cas de cession immobilière	Forfait	15,00 €
Tarif assainissement	m3	1,11 €
Montant forfaitaire annuel d'un abonné raccordé au réseau d'assainissement	Forfait	51,50 €
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif	Forfait	1 100,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de l'eau et de l'assainissement présentés et leur application à l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/02/2023

Le Maire
Pascal SEMONSUT

